



# Dossier D'inscription

## Accueil de loisirs Charlie Chaplin

A rapporter à l'accueil de la Mairie  
ou à l'accueil de loisirs  
Avant le 14 juin 2023

**Année scolaire 2023 - 2024**

## Documents à fournir

- Fiche sanitaire de liaison
- Fiche de renseignements
- Attestation d'assurance

Afin de calculer le quotient familial : la famille est invitée à fournir pour chaque année civile (*avant le 15 novembre pour l'année à venir*) :

- les avis d'imposition du foyer sur les revenus de l'année N-1  
(*Ex : avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 pour le calcul du quotient familial 2023*)
- un relevé sur 3 mois des prestations familiales  
(*à défaut une attestation sur l'honneur de non versement*)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Tout dossier incomplet sera refusé.